

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2016-11-14

PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 14 novembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 11 novembre 2016, soit plus de deux jours avant sa tenue.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du maire 2016
4. Adoption du projet de règlement numéro 16-214 concernant la rémunération des élus
5. Centre communautaire – Autorisation des travaux de réparation de la porte-accordéon
6. Embauche de la responsable de la bibliothèque
7. Période de questions
8. Levée de la séance

16-251 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

3. RAPPORT DU MAIRE 2016

Conformément à l'article 955 du *Code municipal* et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, madame la mairesse présente le rapport annuel du maire sur la situation financière de la municipalité d'Albanel tel que déposé au Livre des annexes sous la cote 132-9.

16-252 4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-214 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers est déterminé par la Loi sur le traitement des élus municipaux (Chapitre T-11.00.1 des Lois Refondues du Québec);

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des membres du conseil est de :

- 13 440 \$ pour le maire, plus une allocation de dépense de 6 720 \$;
- 4 480 \$ pour un conseiller, plus une allocation de dépenses de 2 240 \$;

ATTENDU QUE les fonctions de maire et de conseillers comportent des responsabilités qui augmentent de plus en plus;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance du 7 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de règlement portant le numéro 16-214, ayant pour objet de modifier à nouveau la rémunération annuelle des membres du conseil municipal.

Lecture faite par monsieur Dave Plourde, conseiller.

16-253

5. CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA PORTE-ACCORDÉON

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel avait déposé une demande auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans le cadre du PDEQ-PIC150;

ATTENDU QUE cette demande concernait les travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire et de la réparation de la porte-accordéon;

ATTENDU QUE l'entente de contribution a été acceptée et dûment signée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de l'entreprise Construction Fab et autorise les travaux de réparation de la porte-accordéon du Centre communautaire au montant de 8 300,35 \$ plus taxes.

16-254

6. EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite, à la fin décembre 2016, de la directrice des loisirs qui est actuellement responsable de la gestion de la Bibliothèque Denis-Lebrun;

CONSIDÉRANT qu'il faudra pourvoir à cette fonction dès janvier 2017 et que, pour ce faire, la Municipalité doit créer un poste de 14 heures par semaine avec un échelon salarial distinct;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel crée un poste de responsable de la bibliothèque, de 14 heures par semaine, à un échelon salarial spécifique à cette fonction.

Qu'il autorise l'embauche de madame Caroline Lavoie audit poste à l'échelon 4 de l'échelle salariale proposée.

QUE son embauche soit officialisée dès aujourd'hui et que soit confirmée son entrée en fonction à dater du mardi 10 janvier 2017.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de l'absence de contribuable à la séance extraordinaire, aucune question ne fut posée.

16-255

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

Fait et passé à Albanel en ce quatorzième jour de novembre 2016.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général